

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B336-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B336

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs aux travaux d'impression de divers supports de communication intérieurs et extérieurs - 2 lots (n°14M034 et 14M035)

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyriscard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_01

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Georges CRISTIANI

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs aux travaux d'impression de divers supports de communication intérieurs et extérieurs – 2 lots (n° n°14M034 et 14M035)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'approbation de deux marchés à caractère transversal pour l'impression de divers supports de communication intérieurs et extérieurs qui serviront à l'ensemble des services de la CPA, en vue d'assurer une information régulière auprès des habitants et usagers de services publics et de valoriser ses actions dans le cadre de ses politiques publiques.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

L'objet du présent marché concerne l'impression, la livraison et/ou la pose et la dépose de divers supports de communication intérieurs et extérieurs pour la Communauté du Pays d'Aix.

Ces supports sont le plus généralement liés à des besoins en communication évènementiels et promotionnels.

Allotissement, tranches et variantes :

Conformément à l'article 10 du CMP, la présente consultation fait l'objet d'un allotissement. Elle est décomposée en 2 lots :

1	IMPRESSION D’AFFICHES GRANDS FORMATS
2	IMPRESSION DE SIGNALÉTIQUE A CARACTERE EVENEMENTIEL

Chaque candidat peut présenter une offre pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Les offres seront examinées lot par lot. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables en fonction du nombre de lots qu'ils sont susceptibles d'obtenir.

La consultation n'ouvre pas aux candidats la possibilité de présenter des variantes.
Les marchés ne sont pas découpés en tranches.

Durée du marché :

Le marché est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification, reconductible trois fois pour une durée identique.

Montant du marché :

Le marché s'exécutant sur bons de commande, le montant total annuel de chaque lot s'inscrit dans la limite des seuils minimum et maximum suivants :

	Lot n°1	Lot n°2
Minimum	7 000 € HT	30 000 € HT
Maximum	20 000 € HT	90 000 € HT

Estimation annuelle du marché :

Lot 1 : 9 000 € HT soit 10 800 € TTC.

Lot 2 : 34 000 € HT soit 40 800 € TTC.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 13 juin 2014 aux journaux suivants :

- BOAMP ;

- JOUE ;
 - La Provence ;
- Et sur le profil acheteur de la CPA ;

Les critères pondérés de jugement des offres sont les suivants :

- Prix – 80%
- Valeur technique – 20 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 septembre 2014 a décidé d'attribuer :

- le marché n°14M034 à la société AFFICOLOR pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 7 999,20€ TTC. Le montant définitif de la partie à commande sera la résultante de l'application des prix du bordereau appliqués aux prestations réellement effectuées ;
- le marché n°14M035 à la société SUPERPLAN IMPREMIUM pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 26 259,02 € TTC. Le montant définitif de la partie à commande sera la résultante de l'application des prix du bordereau appliqués aux prestations réellement effectuées ;

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et accords cadre de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, ainsi que tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget;

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 12 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M034 relatif aux travaux d'impression grands formats attribué à la société AFFICOLOR pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 7 999,20€

TTC. Le montant définitif de la partie à commande sera la résultante de l'application des prix du bordereau appliqués aux prestations réellement effectuées ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M035 relatif aux travaux d'impression de signalétique à caractère événementiel attribué à la société à la société SUPERPLAN IMPREMIUM pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 26 259,02 € TTC. Le montant définitif de la partie à commande sera la résultante de l'application des prix du bordereau appliqués aux prestations réellement effectuées ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 023, Nature : 6238 qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs aux travaux d'impression de divers supports de communication intérieurs et extérieurs - 2 lots (n°14M034 et 14M035)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



06 OCT. 2014